	<p align="center">FICHE DE SYNTHÈSE SITE NATURA 2000 A destination des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000</p>	<p>Références réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directive « Habitats Faune Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 - décret n°2011-966 du 16 août 2011 - articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement
<p align="center">Service instructeur (guichet unique) : DDT, Service Économie Agricole et Rurale Unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles 43 rue Charles Duroselle, 16000 Angoulême ddt-biodiversite@charente.gouv.fr</p>		

<p align="center">Site Natura 2000 LANDES DE TOUVERAC – SAINT-VALLIER</p>	
<p align="center">Statut : ZSC</p>	<p align="center">Code : FR5400422</p>
<p align="center">Liste des animateurs : http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000</p>	
<p align="center">Textes de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté ministériel du 09 août 2006 portant désignation de la ZSC des Landes de Touvérac Saint-Vallier ; - Arrêté préfectoral du 16 février 2012 portant approbation du document d'objectifs du site (élaboré en 2007) 	

Description et intérêt du site :

Site éclaté en 7 noyaux appartenant à la même petite région naturelle - la Double - et possédant des communautés végétales et animales similaires. Mosaïque de milieux naturels divers : complexe de landes calcifuges atlantiques, sèches à humides, ou localement tourbeuses, développées sur dépôts détritiques continentaux (Sidérolithique). Nombreux habitats associés : bois maigres à Pin maritime et Chêne tauzin, étangs méso-oligotrophes, tourbières à sphaignes, bas-marais acides etc. Ces habitats occupent des superficies relativement réduites mais sont précieux car ils sont d'une grande richesse biologique et sont menacés au niveau européen.

<p align="center">Qualité et importance</p>	<p>Un des plus riches échantillons régionaux de landes et bois calcifuges avec une forte tonalité thermo-atlantique. Intérêt phytocénotique et floristique des différents types de landes en fonction de l'hydromorphie des sols : lande sèche à Bruyère cendrée <i>Erica cinerea</i>, lande mésophile de <i>Arrhenathero thorei-Ericetum ciliaris</i>, lande humide à <i>Erica tetralix-Erica scoparia</i>, fourrés tourbeux à <i>Myrica gale</i>, des dépressions du <i>Rhynchosporion albae</i> avec les 2 espèces de droséras, de l'aulnaie tourbeuse à Osmonde, de la chênaie ibéro-atlantique à Chêne tauzin (<i>Asphodelo albi-Quercetum pyrenaicae</i>). Intérêt faunistique très élevé, notamment en relation avec l'important réseau de ruisselets aux eaux courantes et acides qui parcourent le site, avec la présence de la Loutre et du Vison d'Europe, d'importantes populations de Cistude d'Europe, de libellules rares etc.</p>
<p align="center">Vulnérabilité</p>	<p>Comme tous les sites de landes régionaux, la zone soumise est à des facteurs d'altération très actifs d'origine naturelle ou anthropique : « vieillissement » de la lande par boisement avec la disparition de toute gestion exportatrice, assèchement des habitats tourbeux par la réalisation de fossés de drainage précédant l'enrésinement, artificialisation de la chênaie mixte à Chêne tauzin par une sylviculture plus intensive axée sur le seul Pin maritime, dégradation de la qualité physico-chimique des ruisseaux et des étangs (création de plans d'eau de loisirs, déversement de sédiments), ablation de la lande par la création ou l'extension de carrières, dégradation de vastes secteurs par la réalisation d'enclos à gibier avec introduction d'espèces « exotiques » etc.</p>



Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 (liste locale n°2)

- 1- Création de voie forestière ;
- 2- Création de voie de défense des forêts contre l'incendie ;
- 4- Création de place dépôt de bois ;
- 5- Création de pare-feu ;
- 6- Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers ne sont pas concernés) ;
- 7- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
- 18- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.3.0 : création de plans d'eau permanents ou non ;
- 21- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ;
- 22- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage ;
- 26- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés ;
- 29- Arrachage de haies ;
- 30- Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2ha ;
- 32- Affouillements ou exhaussement du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2m ET qui portent sur une surface supérieure à 100m² ;
- 35- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Classe d'habitat	• Forêts de résineux ;	30%
	• Autres terres arables ;	24%
	• Forêts mixtes ;	17%
	• Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues ;	10%
	• Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées ;	9%
	• Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières ;	3%
	• Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) ;	3%
	• Forêts caducifoliées ;	2%
	• Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, etc.)	2%

HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE :

Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Habitats d'intérêt communautaire prioritaires :

- 4020 – Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère cilié *Erica ciliaris* et Bruyère des marais *Erica tetralix* (3,54 ha)
- 6230 – Formations herbeuses à *Nardus*, riche en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) ;
- 7110 – Tourbières hautes actives (1,2 ha) ;
- 91E0 – Forêts alluviales à Aulne glutineux *Alnus glutinosa* et Frêne élevé *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (0,58 ha).

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Mammifères :

- 1303 – Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*
- 1304 – Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1355 – Loutre d'Europe *Lutra lutra*
- 1356 – Vison d'Europe *Mustela lutreola***

Invertébrés :

- 1041 – Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*
- 1071 – Fadet des Laïches *Coenonympha oedippus*
- 1083 – Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*
- 1088 – Grand capricorne *Cerambyx cerdo*

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Reptiles :

1220 – Cistude d'Europe *Emys orbicularis*

PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE :

	Habitats	Espèces
Intérêt majeur	Intérêt écosystémique : riches échantillons de landes et de bois calcifuges	Fadet des laîches
	Mégaphorbiaies et tourbières	Loutre et Vison d'Europe
	Mares et tourbières	Cistude d'Europe
Intérêt fort	Intérêt phytocénotique et floristique	/

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Vison et Loutre d'Europe		Dérangement lors de la reproduction élevage des petits										
Restauration hydraulique des tourbières			Période d'intervention possible									
Débroussaillage de rejets ligneux	Période de dormance et levée de la dormance						Période de dormance et levée de la dormance					

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période d'intervention possible

Période de sensibilité

AUTRES ESPÈCES ET HABITATS PATRIMONIAUX :

Habitats d'intérêt communautaire :

3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (dominées par les litorelles *Littorelletalia uniflorae*) (22,22 ha) ;
 3160 – Lac et mares dystrophes naturels (0,61 ha) ;
 4030 – Landes sèches européennes (55,05 ha) ;
 6410 – Prairie à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (13,03 ha) ;
 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (0,75 ha) ;
 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (61,07 ha) ;
 7150 – Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* (0,54 ha) ;
 9230 – Chenaîes galicio-portugaises à chênes pédonculés *Quercus robur* et chênes tauzins *Quercus pyrenaica* (25,79 ha).

Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore et de la Directive Oiseaux



Amphibiens :

Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*
 Crapaud calamite *Bufo calamita*
 Rainette méridionale *Hyla meridionalis*
 Grenouille agile *Rana dalmatina*
 Triton marbré *Triturus marmoratus*



Reptiles :

Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus*
 Lézard vert occidental *Lacerta viridis*
 Lézard des murailles *Podarcis muralis*

**Mammifères :**

Sérotine commune *Eptesicus serotinus*
 Murin de Daubenton *Myotis daubentoni*
 Murin à moustache *Myotis mystacinus*
 Murin de Natterer *Myotis nattereri*

Noctule commune *Nyctalus noctula*
 Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*
 Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*
 Oreillard roux *Plecotus aritus*

Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore et de la Directive Oiseaux**Oiseaux :**

Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*
 Pipit rousseline *Anthus campestris*
 Héron pourpré *Ardea purpurea*
 Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
 Guifette moustac *Chlidonias hybridus*
 Guifette noire *Chlidonias niger*
 Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*
 Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*
 Busard cendré *Circus pygargus*

Aigrette garzette *Egretta garzetta*
 Aigle de Bonelli *Hieraaetus fasciatus*
 Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*
 Alouette lulu *Lullula arborea*
 Milan noir *Milvus migrans*
 Milan royal *Milvus milvus*
 Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*
 Bondrée apivore *Pernis apivorus*
 Sterne pierregarin *Sterna hirundo*
 Fauvette pitchou *Sylvia undata*

SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE :

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent dans l'ex-région Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
Habitats cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	12	4
Espèces animales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	9	1
Espèces végétales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	-	-
Espèces animales et végétales citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	16	
Oiseaux cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	19	

Site web du site Natura 2000 :

<http://landesdetouverac.n2000.fr/>

Page Facebook du site Natura 2000 :

<https://www.facebook.com/LandesdeTouverac/>

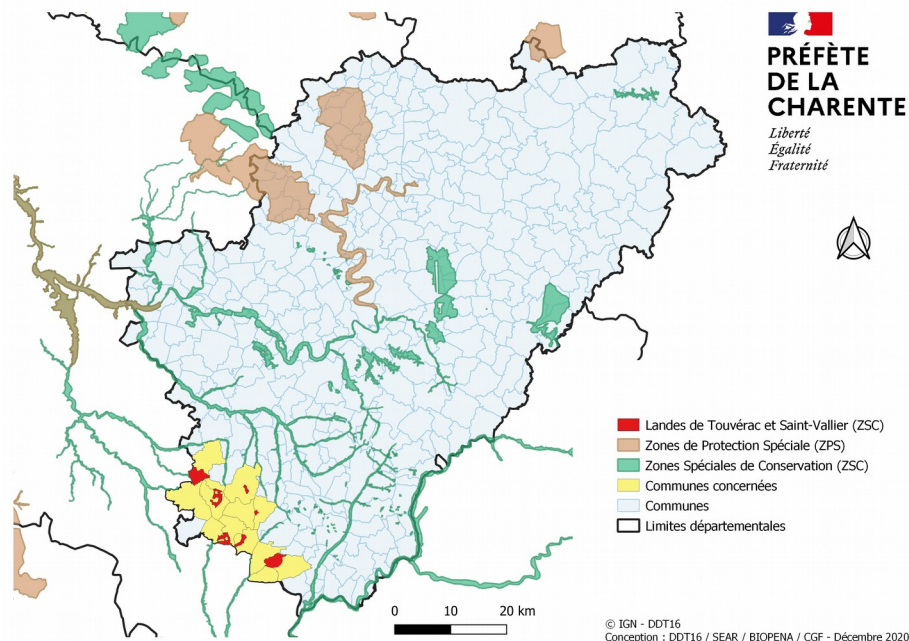
Pour plus d'informations sur les principales espèces patrimoniales du site :

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR5400422.pdf>

Pour consulter le DOCOB :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/docob-charente-charente-maritime-deux-sevres-a1544.html>

Localisation du site Natura 2000 en Charente :



Communes concernées : Baignes-Sainte-Radegonde, Boisbreteau, Bors (Canton de Charente-Sud), Chillac, Condéon, Guizengard, Montmérac, Oriolles, Saint-Vallier, Sauvignac, Le Tâtre, Touvérac, Yviers.

Autres sites Natura 2000 en relation avec le site :

- ZSC FR5402008 : Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents.
- ZSC FR5400473 : Vallée du Lary et du Palais

Périmètre des Landes de Touvérac – Saint-Vallier :

